



SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE NYON

Procès-verbal

Jeudi 2 mai 2019 à 20h00

Salle polyvalente de Trélex

La onzième séance du Conseil intercommunal de la Région de Nyon de la législature 2016-2021 est ouverte par *Valérie Jeanrenaud, Présidente*. L'enregistrement des présences a été effectué. La Présidente remercie les déléguées et délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie également la commune de Trélex d'accueillir cette assemblée.

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, la Présidente informe que 41 communes sont présentes, représentant un total de 118 voix. Pour les préavis DISREN à l'ordre du jour, il faudra compter avec 37 communes représentées et un total de 110 voix.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour

Le Bureau a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Deux points sont ajoutés : le postulat de *Michel Girardet* « *Pour la mise en place d'une politique régionale de soutien au sport* », ainsi que l'interpellation d'*Alain Barraud* « *La mobilité immobile* ».

Valérie Jeanrenaud procède au vote sur cette modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

La Présidente souhaite la bienvenue à Monsieur Olivier Haener, nouveau Secrétaire général de Région de Nyon.

4) Assermentations

La Présidente invite les délégués qui n'ont pas été assermentés à venir sur le devant de la salle. Elle assermente *Jean De Wolff de Moorsel (délégué CC, Prangins)*, *François Krull*



Région de Nyon

(délégué CC, Prangins), Hervé Durgnat (délégué CC, Prangins), Edwin Baer (suppléant CC, Founex), Cyrille Hibert (délégué CC, Saint-George).

5) Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2019 à Dully

Il n'y a pas de remarques ni de modifications sur le procès-verbal.

Le procès-verbal ordinaire est adopté par 112 oui, 6 abstentions et 0 non

6) Préavis DISREN 39-2019 « Soutien à la réalisation de la nouvelle Usine à Gaz de CHF 578'389.-»

Valérie Jeanrenaud invite Elvira Rölli (déléguée municipale, Arzier-Le-Muids) à lire le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis. La commission salue la démarche d'inclure les communes hors DISREN et hors Région. Elle relève également que la participation de 4,6% au titre de la solidarité est justifiée par une participation similaire pour le projet du Zoo de la Garenne si l'on omet la répartition DISREN/FRET. Selon la nouvelle péréquation des comptes, les frais de suivi et d'accompagnement de la Région impactent ce préavis pour CHF 35'000.-. La commission a reçu des explications satisfaisantes à propos de l'envoi fort tardif du préavis en vue de la réunion de présentation. Elle souhaite que l'envoi des futurs préavis puisse laisser quelques jours aux membres des commissions pour les étudier.

En conclusion, l'extension de l'Usine à Gaz répond bien à un besoin culturel régional. La commission recommande d'accepter ce préavis DISREN 39-2019, d'accorder le crédit de CHF 578'389 en faveur de la nouvelle Usine à Gaz, d'imputer le montant total de CHF 578'389 sur le compte DISREN 140.3185 et d'accepter la participation solidaire à hauteur de 4,6% de la part régionale.

La discussion est ouverte. Denys Jaquet constate qu'il n'y a pas de tableau de calcul sur les données annuelles provisoires dans ce préavis et demande quelle en est la raison. Boris Mury (membre du CoDir) explique qu'un tel tableau est tout nouveau et vient tout juste d'être créé pour la Maison des Vins. Ces tableaux ne sont pas encore à disposition.

Denys Jaquet (délégué municipal, Rolle) constate aussi que la valeur du point d'impôt n'est pas exacte par rapport à celle qui avait été communiquée. Boris Mury (membre du CoDir) précise qu'il s'agit d'une valeur provisoire et non pas définitive.

La Présidente procède au vote. Les délégués issus des communes non DISREN s'abstiennent de voter.

Le préavis 39-2019 est adopté par 107 oui, 3 non et 0 abstentions



7) Préavis 42-2019 DISREN « Maison des vins de la Côte »

Boris Mury (membre du CoDir) précise que le préavis a été modifié dernièrement (sur des principes esthétiques) et demande à l'assemblée de bien vouloir accepter les modifications.

Valérie Jeanrenaud invite *Patrick Bréchon (délégué CC, Rolle)*, rapporteur de la commission ad hoc, à lire les conclusions du rapport. Le projet de la Maison des Vins de La Côte est une opportunité pour la Région. Sa réalisation au coeur d'un périmètre recensé à l'inventaire ISOS va contribuer à faire connaître le canton de Vaud et l'appellation La Côte.

L'objectif de Région de Nyon étant notamment de fédérer les collectivités publiques et les partenaires autour des enjeux et projets reconnus d'intérêt régional, la commission recommande, à l'unanimité, de suivre les conclusions du préavis 42-2019-DISREN, à savoir :

- Accorder le crédit de CHF 656'273 en faveur de l'association pour la Maison des vins de la Côte
- Imputer le montant total de 656'273 sur le compte DISREN 140.3185
- Accepter la participation solidaire à hauteur de 62.1 % de la part régionale.

La discussion est ouverte. *Robert Jenefsky (délégué CC, Nyon)* demande ce qui est prévu pour l'encouragement des transports publics jusqu'à la Maison des vins de la Côte. *Daniel Rosselat (membre du CoDir)* précise que la Maison des vins est proche de la gare de Rolle et *Chantal Maurer (déléguée municipale, Mont-sur-Rolle)* qu'il y a un arrêt de bus situé à cent mètres, il est donc tout à fait possible de s'y rendre en transports publics.

Eric Burkhard (délégué CC, Grens) rappelle que la concurrence est déjà forte parmi les vigneron et il ne comprend pas en quoi ce projet serait une plus-value pour ceux-ci. Le CoDir estime que ce projet est fédérateur pour les communes et les vigneron. Il y a la possibilité d'organiser des promotions générales des vigneron et toucher ainsi une clientèle autre. *Régina Bovet (déléguée CC, Gland)* pense que ce projet est intergénérationnel (y compris pour les familles avec une structure de jeux sur place) et écologique. La Maison des vins de la Côte représente un véritable atout pour la région (car susceptible d'amener une clientèle régionale).

La parole n'étant plus demandée, *la Présidente* procède au vote. Les délégués issus des communes non DISREN s'abstiennent de voter.

Le préavis 42-2019 DISREN est adopté par 106 oui, 0 non et 4 abstentions

8) Préavis 43-2019 DISREN « Demande de crédit de CHF 204'383 pour la réalisation d'aménagements cyclables en traversée de Perroy »

La Présidente invite *Evelyne Vogel (déléguée municipale, Trélex)*, rapporteur de la commission ad hoc, à lire les conclusions du rapport.



Région de Nyon

Alors que la plupart des tronçons à réaliser de ce réseau régional se feront dans le cadre des projets d'agglomération (PA3 à PA4), la demande de crédit présentée ici ne s'inscrit dans aucun PA, mais se fait dans le cadre d'un projet de requalification de la route en traversée de la localité de Perroy, comprenant également la mise en place d'arrêts de bus. L'aménagement de la piste cyclable ne porte que sur la portion de route située en localité, si ce n'est la petite portion de 70m en sortie de localité direction Féchy, la mise en place des pistes cyclable hors localité étant de la compétence du Canton. Cet état de fait rend hélas plus difficile la continuité des aménagements cyclables.

La commission reste également circonspecte quant à la répartition DISREN tel que présentée par le CODIR. Il paraît en effet trompeur de prendre en considération dans le calcul du coût par habitant du cercle porteur non seulement les communes hors DISREN mais aussi « hors région de NYON ». Il incombe à la commune porteuse du projet d'approcher ces communes.

On peut cependant s'autoriser à penser qu'il est toujours possible que certaines communes entrent en matière pour une participation financière soulageant la commune porteuse du projet. Le coût par habitant pour le cercle porteur « A » semble donc être plus proche des CHF 400.- que des CHF 45.- mentionnés dans la fiche de répartition DISREN. La commission propose qu'à l'avenir, les communes hors DISREN et aussi « hors Région de Nyon » ne soient pas prises en compte pour le calcul du coût par habitant.

La commission, persuadée du bien-fondé de cette demande de participation, recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter les conclusions du préavis telles que présentées, soit :

- D'accorder le crédit de CHF 204'383 en faveur de la réalisation d'aménagements cyclables en traversée de Perroy
- D'imputer le montant total de CHF 204'383 sur le compte DISREN 140.3185
- D'accepter la participation solidaire à hauteur de 25% de la part régionale.

La discussion est ouverte. *Alain Barraud (délégué municipal, Chavannes-de-Bogis)* et *Eric Burkhard (délégué CC, Grens)* ont remarqué qu'il manque respectivement les communes de Chavannes-de-Bogis et Grens dans le cercle solidaire A du préavis. *Boris Mury (membre du Codir)* confirme que les communes membres du DISREN font partie du cercle solidaire A.

Pierre Stämpfli (délégué CC, Chavannes-de-Bogis) demande comment il est possible d'arriver à un montant de CHF 3'600'000.- pour un tronçon d'un kilomètre. *Pierre Graber (membre du Codir)* répond que ce n'est pas les pistes cyclables qui coûtent le plus cher (CHF 817'000.-) mais les autres aménagements, tel que l'éclairage public par exemple.

La parole n'étant plus demandée, *la Présidente* procède au vote. Les délégués issus des communes non DISREN s'abstiennent de voter.

Le préavis 43-2019 DISREN est adopté par 94 oui, 4 non et 12 abstentions



Région de Nyon

9) Postulat Michel Girardet « Pour la mise en place d'une politique régionale de soutien au sport »

Valérie Jeanrenaud procède au vote sur l'entrée en matière du postulat. Celui-ci est pris en considération par 112 oui, 0 non et 6 abstentions.

Michel Girardet (délégué CC, Gland) présente son postulat. En examinant les comptes 2018 et le budget 2019, il constate que le montant affecté au sport a baissé de 30%, alors que celui de la culture a augmenté. L'objet du postulat n'est en aucun cas de s'opposer au soutien à la culture mais de se poser la question pourquoi une politique de soutien a été mise en place pour la culture et non pas pour le sport, si ce n'est celui accordé à des sportifs, clubs ou associations pour quelques dizaines de milliers de francs seulement. Par ce postulat, il est demandé au CoDir d'étudier la mise sur pied d'un soutien régional au sport en concordance avec ce qui se fait avec la culture.

Le postulat est renvoyé au CoDir et le Bureau nomme la composition d'une commission qui va statuer sur la réponse du CoDir : Luc Mouthon (délégué municipal, Marchissy), Alain Kummer (suppléant municipal, Longirod), Philippe Thévenot (délégué CC, Begnins), Gérard Mury (délégué CC, Borex), Antoine Nicolas (délégué municipal, Begnins).

10) Interpellation Alain Barraud « La mobilité immédiate »

Cette interpellation étant soutenue par au moins cinq membres dans l'assemblée, elle peut être débattue. Valérie Jeanrenaud donne la parole à Alain Barraud (délégué municipal, Chavannes-de-Bogis). Le district de Nyon a vu sa population exploser ces cinquante dernières années alors que les infrastructures routières sont demeurées celles des années soixante. Contrairement à la péréquation cantonale qui a entraîné de rapides réactions pour contrer ses impacts, les évolutions de la population, sa mobilité, le nombre de véhicules par ménage, se sont produites très progressivement. Elles provoquent aujourd'hui des situations de blocages de trafic, de surcharges de certains transports publics, de baisse de qualité d'accueil pour notre région, qui doivent interpeler les organes politiques et les pousser à chercher des solutions.

Le fonds Transports Publics a permis d'améliorer grandement l'offre et d'inciter de nombreuses personnes à utiliser bus et train pour leurs déplacements professionnels. Le travail des collaborateurs de Région de Nyon est titanesque et parfois frustrant : en effet, plusieurs années sont parfois nécessaires entre l'élaboration d'un projet et sa réalisation. Dès lors, par exemple, les effets positifs d'une ligne de bus transfrontalière peuvent être anéantis par la simple construction de très nombreux logements dans cette zone et le trafic supplémentaire qu'il induit !

Il en va un peu de la qualité de vie et du confort de nos citoyens contribuables dont certains pourraient se demander si notre région est si extraordinaire en terme de mobilité. Une des missions de Région de Nyon doit être de coordonner les questions de transports au niveau du district. Cette question semble également assez fédératrice à l'heure où certaines communes s'interrogent sur leur participation ou non à notre association.

Quelques interrogations sur ce thème :

- Etudie-t-on les démarches entreprises dans d'autres régions du canton confrontées aux mêmes situations de blocages ?



Région de Nyon

- Quel est le potentiel de développement de logements dans le district ainsi qu'en France voisine (Pays de Gex et Jura) afin d'anticiper l'impact probable sur la mobilité dans notre district ?
- Des discussions indépendantes du Grand Genève pourraient-elles avoir directement lieu avec les organismes français voisins, tels que la CCPG, afin d'étudier des solutions de mobilité novatrices ?
- Région de Nyon est-il prêt à marquer son opposition au probable passage de plusieurs dizaines de milliers de camions annuellement à la douane de Chavannes-de-Bogis en lien avec la future usine d'embouteillage d'eau de Divonne-les-Bains ?

Région de Nyon devrait profiter pour développer la mobilité avec l'aide du canton. L'idéal serait de soutenir les plus petites communes dans les projets qu'elles ne peuvent pas réaliser seules.

Le Codir réservera sa réponse pour la séance du 20 juin prochain.

11) Communications du CoDir

1. Changement dans la fiche du préavis DISREN 30-2019 Extension de l'Usine à Gaz
2. Changement dans la fiche du préavis DISREN 43-2019 Route des Vignerons à Perroy
3. Suivi du Forum sur la collaboration régionale
4. Ressources humaines
5. Nouveau relevé annuel DISREN pour chaque commune
6. Contrat de prestations signé avec La Côte Nyon région tourisme (NRT)
7. Mérites sportifs régionaux
8. Patinoire régionale à Gland
9. Bilan 2018 du programme TP
10. Inauguration des « immersions territoriales » du Grand Genève
11. Zones industrielles et artisanales (ZIZA)
12. Rapport annuel 2018 disponible, avec des données réjouissantes
13. Rétablissement des faits
14. Prix à l'innovation de CHF 50'000.- remis à AgroSustain (Changins)
15. Chiffres clefs du district 2019, disponibles au format dépliant
16. Campagne de printemps

Pour plus de détails, merci de consulter le powerpoint joint à ce procès-verbal.

12) Dépôt de préavis

- **45-2019 Comptes 2018** (sera traité par la Commission permanente des finances)
- **46-2019 Renforcement de l'offre TP nocturne dans le district.** La commission ad hoc est nommée : *Damien Richard (délégué CC, Longirod), Jean-Pierre Perdrizat (délégué CC, Perroy), Luc Kilchenmann (délégué municipal, Grens), Guy Dériaz (délégué municipal, Mies), Maurice Gay (délégué municipal, Nyon).*



Région de Nyon

- 47-2019 Poursuite des mesures de promotion de la mobilité. La commission ad hoc est nommée : *Robert Jenefsky (délégué CC, Nyon), Rupert Schildböck (délégué CC, Gland), Guy Humbert (délégué CC, Marchissy), Alison Rollini (déléguée CC, Chavannes-des-Bois), Blaise Hermann (délégué CC, Mont-sur-Rolle).*

13) Divers et propositions individuelles

Gilles Davoine (délégué CC, Gland) remarque que, depuis quelques conseils intercommunaux, il faut être présent à 20h00 pile. Or, l'article 34 du règlement n'est pas suffisant pour empêcher un délégué de voter.

Michel Girardet (délégué CC, Gland) souligne que la Région doit communiquer de façon urgente sur le DISREN.

François Vautier (délégué CC, Trélex) a appris que la liaison Télédôle aurait du retard par rapport au planning, alors il se demande quel serait l'impact sur les finances de l'année prochaine. *Chantal Landeiro (membre du CoDir)* répond que la Région a CHF 300'000.- de loyer ; à chaque fois qu'un aménagement supplémentaire est effectué, on monte en graduation mais on continue à percevoir un loyer de la Sogestar. Les comptes Télédôle sont favorables car les coûts sont maîtrisés grâce à une bonne gestion ; les comptes sont assainis jusqu'à ce que Télédôle puisse rembourser.

François Vautier (délégué CC, Trélex) a un vœu : il souhaite que le CoDir soit plus attentif à la rédaction des préavis car ceux qui ont été présentés ce soir ont dû être modifiés.

Pierre Stämpfli (délégué CC, Chavannes-de-Bogis) demande si toutes les communes du district seront invitées à la discussion sur les zones artisanales et industrielles (ZIZA). Le CoDir répond que ce sera le cas car c'est l'entier du territoire est concerné (communes membres et non-membres).

La parole n'étant plus demandée pour les divers, la séance est levée à 21h40.